

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : - 3 JAN. 2011
	Numéro : A 27

**ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
A.D.M**

Au capital de 8 000 Euros

**Siège Social : 7 Bd Maréchal Juin - 91370 Verrieres Le Buisson -
RCS Evry B 510 638 307**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix et le deux novembre, à dix sept heures, l'associé unique de la société **ADM**,
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de **8 000 euros**, s'est réuni au siège social à,
7 Bd Maréchal Juin - 91370 Verrieres Le Buisson, en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents

Mr SKOPELJA Milan détenant.....500 parts

L'assemblée est présidée par **Mr SKOPELJA Milan**, gérant-associé unique.

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles la majorité est requise.

Mr SKOPELJA Milan, président de la séance rappelle l'ordre du jour

- Extension d'activité

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

SM.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée des associés décide l'extension de l'objet social comme suit

ELECTRICITE – PLOMBERIE – SERRURERIE – MENUISERIE –

et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs

Au gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Comme conséquence des décisions prises, l'article 2 des statuts est **modifié**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le gérant et les associés.

DEPOT DES PIECES :

Deux originaux de l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus visées par les associés seront déposés au **Greffé du Tribunal de Commerce de Evry**.

Fait à Verrieres Le Buisson, le 02 Novembre 2010

